

ANNEXE N° 8

Message envoyé

boîte de réception lire un message < Précédent message 21 sur 2641 Suivant >

renvoyer transférer déplacer vers supprimer imprimer

de "Roger ORVAIN" <roger.orvain@orange.fr>
à "JARDRY Isabelle PREF16" <isabelle.jardry@charente.gouv.fr>
cc "MOUSNIER Bernard PREF16" <bernard.mousnier@charente.gouv.fr>; "ETIENNE THOMASSIN" <etienne.thomassin@edpr.com>; "SOPHIE JACQUOT" <sophie.jacquot@edpr.com>
date 02/11/17 20:17
objet re: enquete publique projet éolien commune de MONTJEAN

ajouter à mes contacts
créer une alerte SMS

voir fen-ête complet

Bonjour,

Pourquoi ces deux nouvelles parutions alors qu'il y a déjà une parution dans la Charente Libre et dans Sud-Ouest ?

La parution du 10 novembre est conforme à la réglementation (dans la semaine du début de l'enquête, en revanche la parution du 4 novembre ne respecte pas le délai de 15 jours avant le début de l'enquête).

Cordialement
Roger ORVAIN du 86

> Message du 02/11/17 14:22
> De : "JARDRY Isabelle PREF16" <isabelle.jardry@charente.gouv.fr>
> A : "ETIENNE THOMASSIN" <etienne.thomassin@edpr.com>; "SOPHIE JACQUOT" <sophie.jacquot@edpr.com>
> Copie à : "MOUSNIER Bernard PREF16" <bernard.mousnier@charente.gouv.fr>; "Roger ORVAIN" <roger.orvain@orange.fr>
> Objet : enquete publique projet éolien commune de MONTJEAN
>
>
> M. Thomassin,
>
> voici les attestations de parution de l'avis et du rappel d'ouverture d'enquête publique dans "La Nouvelle République" et "Le Courrier de l'Ouest" dans le département des Deux-Sèvres le 4 novembre et le 10 novembre 2017 concernant le projet éolien sur la commune de MONTJEAN.
>
> Je vous en souhaite bonne réception.
>
> cordialement.
>
> --
>

Message reçu en réponse

boîte de réception lire un message < Précédent message 7 sur 1008 Suivant >

répondre transférer traiter comme indésirable déplacer vers supprimer imprimer

de "JARDRY Isabelle PREF16" <isabelle.jardry@charente.gouv.fr>
à "Roger ORVAIN" <roger.orvain@orange.fr>
cc "MOUSNIER Bernard PREF16" <bernard.mousnier@charente.gouv.fr>; "ETIENNE THOMASSIN" <etienne.thomassin@edpr.com>; "SOPHIE JACQUOT" <sophie.jacquot@edpr.com>
date 03/11/17 08:29
objet Re: re: enquete publique projet éolien commune de MONTJEAN

ajouter à mes contacts
créer une alerte SMS

voir fen-ête complet

M. Orvain,

L'article R123-11-I du code de l'environnement dispose que "un avis est publié en caractères apparents 15 jrs au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés".

Nous nous sommes interrogés sur la notion "concernés": fallait-il comprendre le département de la commune d'implantation ou bien le département de cette commune et celui des communes concernées par le rayon d'affichage. La notion est discutable. Nous avons contacté le service juridique des Editions Législatives. Même s'il n'y a pas véritablement de jurisprudence à ce sujet, il ne pourra être reproché que l'information n'a pas été portée à la connaissance du public notamment dans les départements voisins de la Charente dont les communes sont concernées par le rayon d'affichage. C'est le cas de Montjean : il y a 10 communes dans le département des Deux-Sèvres concernées par le rayon d'affichage. Certes, nous ne sommes pas dans le délai de 15 jours, mais là aussi, il ne pourra pas être reproché un manque d'information. Les projets éoliens sont des sujets assez sensibles.

Par ailleurs, avant la publication de l'avis et du rappel, nous avons pris l'attache du porteur de projet qui après avoir pris contact avec son service juridique nous a donné son aval.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

cordialement.